

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 515-8**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 515-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 515.**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement est entré en vigueur le 21 janvier 2021.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 26 JANVIER 2021.



Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
